



La Fnac devrait pouvoir bientôt ouvrir le dimanche

Challenge⁵, le 04.01.2017

Les négociations qui débutent demain à la Fnac devraient lui permettre in fine d'ouvrir le dimanche. Car suite aux dernières élections professionnelles, la CFTC, la CFDT et la CFE-CGC, favorables au travail dominical à la Fnac, détiennent la majorité des voix, nécessaire pour appliquer un accord.

À la faveur d'après négociations, mais aussi d'élections professionnelles qui rebattent les cartes, les enseignes de distribution parviennent, les unes après les autres, à obtenir un accord d'entreprise permettant d'ouvrir le dimanche.

Après le Bon Marché en novembre, le Printemps le 30 décembre, c'est la Fnac qui devrait bientôt signer un accord lui permettant d'ouvrir ses magasins le dimanche.

Les négociations qui s'ouvrent demain, jeudi 5 janvier, avec les partenaires sociaux, devraient très probablement, in fine, parvenir à la mise en place d'un accord. Voici pourquoi.

Un accord signé, mais pas appliqué

Pour rappel, la loi Macron a changé les dispositions concernant l'ouverture des commerces le dimanche. Elle a créé des Zones Touristiques Internationales (ZTI) dans lesquelles l'ouverture dominicale est possible toute l'année.

En dehors de ces zones, les commerces non alimentaires pourront ouvrir 12 dimanches par an, dits "dimanches du maire". Mais dans les deux cas, le travail dominical est conditionné par "un accord collectif prévoyant les contreparties financières pour les salariés".

Décidé à ouvrir coûte que coûte le dimanche pour résister à la concurrence des pure-players comme Amazon, le PDG de la Fnac, Alexandre Bompard, a fini, après des mois de négociations avec les partenaires sociaux, par proposer un accord généreux. Il prévoyait de respecter le volontariat, de payer 300% les douze dimanches générant le plus d'activité, 200% les quarante autres.

Ces garanties concernaient tous les magasins du groupe, avec une importance toute particulière pour ceux des ZTI, amenés à ouvrir toute l'année. Le texte avait bel et bien été signé, par trois syndicats, la CFDT, la CFTC, et la CFE-CGC, le 5 juillet. Mais la CGT, FO et SUD, alors majoritaires, avaient fait valoir quelques jours plus tard leur droit d'opposition. Impossible d'ouvrir le dimanche.

Des élections professionnelles décisives

Un coup de théâtre vient cependant de se produire. Les élections professionnelles qui se sont tenues fin novembre et sont entrées en vigueur ce 1er janvier, changent complètement la donne.

La répartition des syndicats a été chamboulée, et se présente désormais comme ceci: CGT (35,75%), CFTC (27,73%), CFDT (17,83%), SUD (12,64%), CFE-CGC (6,05%). "Maintenant, la CFTC, la CFDT et la CFE-CGC représentent un peu plus de 52%", explique Bruno Marc, délégué syndical central CFTC. "Avant, c'était les trois autres syndicats qui étaient majoritaires. FO n'est plus représentatif. La CGT et SUD, à eux deux, ne pèsent pas 50%."

Or, selon la loi El-Khomri, un accord d'entreprise s'applique s'il est signé par des syndicats représentant 50% des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections. Autrement dit, la CFTC, la CFDT et la CFE-CGC ont le pouvoir de faire entrer l'accord en vigueur.

L'objet des négociations: les embauches

Ces syndicats réformistes, qui avaient signé en juillet, peuvent-ils changer d'avis? C'est peu probable. "L'accord a été reconnu comme le mieux disant de la distribution", reconnaît Bruno Marc. Mais ils vont profiter d'avoir la balle dans leur camp pour renégocier le texte signé en juillet. "Nous allons voir ce que nous

pouvons améliorer", explique le délégué syndical. Les discussions qui vont se tenir ce jeudi 5 et vendredi 6 janvier porteront principalement sur un sujet: les créations d'emplois. L'accord initial prévoyait 2,6% d'embauches par magasin.

"Ce taux n'est pas suffisant", déplore Bruno Marc. Le délégué syndical souhaite non seulement augmenter le nombre d'emplois prévus, mais surtout, mettre en place un système évolutif. "On peut créer des dizaines et des dizaines d'emploi, mais avec le turn over naturel et le non remplacement partiel des salariés, toutes ces embauches seront réduites à néant à moins d'un an. Il faut donc trouver un dispositif qui permettrait d'adapter les effectifs de façon périodique, pourquoi pas une clause de revoyure tous les six mois, et permettre ainsi que certains magasins ne soient plus en flux tendu continuuel."

Si la direction accepte de revoir à la hausse les créations d'emplois, le responsable syndical l'assure: la signature de l'accord pourrait survenir très rapidement.

Et la Fnac ouvrir ses portes toute la semaine dans ses magasins des ZTI, comme ceux de Saint-Lazare, Les Halles, Bercy ou encore Italie 2. □